



Municipalité de Rivière-Saint-Jean



Municipalité
amie des aînés

Janvier 2022

Rivière-Saint-Jean/Magpie : municipalité amie des aînés (MADA)

En 2017, la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie s'est engagée dans la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) afin d'adopter une politique et un plan d'action qui visent à adapter les services municipaux à la réalité et aux besoins des personnes âgées afin que celles-ci demeurent actives au sein de notre communauté le plus longtemps possible. À cet égard, la municipalité s'est dotée d'une politique et a adopté un plan d'action triennal 2020-2023, lequel comporte quatre grands axes :

- . promouvoir le transport collectif;
- . adapter une aire de repos aux abords de la Rivière-Saint-Jean;
- . assurer l'entretien saisonnier et sécuritaire;
- . développer et soutenir les activités.

Nous devons maintenant nous assurer que cette démarche se concrétise en projets durables et s'enracine dans notre communauté pour répondre aux besoins des personnes âgées. Rappelons que les personnes de 50 ans et plus représentent un pourcentage important de notre population. Il s'agit d'un enjeu de cohésion sociale et nous devons nous assurer que le développement de notre communauté se réalise en tenant compte de cette réalité.

Votre conseil municipal a récemment confié à Liane Beaudin et à Lola Le Brasseur la responsabilité de la relance du comité ainsi que celle de la mise en œuvre du plan d'action. Le processus de relance est déjà amorcé et devrait conduire assez rapidement vers celle du comité et, éventuellement vers une consultation de la population concernée. Ajoutons que la participation de l'ensemble de la collectivité conjuguée à celle des personnes âgées est l'une des conditions gagnantes de la démarche.

Vous pouvez prendre connaissance de la politique municipale des aînés et du plan d'action 2020-2023 en cliquant sur le lien suivant:

<https://municipalites-du-quebec.com/riviere-st-jean>

Nous vous invitons aussi à consulter le site Web de la municipalité, section **Municipalité**, onglet **Mada**, pour suivre l'avancement des travaux du comité et prendre connaissance des objectifs de celui-ci.